

ARRETE DU MAIRE
Restrictions circulation et stationnement
INTERVENTION POSTE DE PRELEVEMENT

Le Maire de SAINT-ANDRE DE L'EURE,

VU le Code de la sécurité intérieure notamment ses articles L511-1 et suivants

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

VU La demande d'intervention sur un poste de prélèvement

*VU la demande de l'entreprise **Unité Exploit Nord Est Eure VEOLIA EAU** rue de la Mécanique à Louviers 27190 représentée par Mme LEPLAT Line*

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures, dans l'intérêt du bon ordre et de la sécurité publique, durant les travaux.

- A R R E T E -

ART.1 : L'Entreprise **Unité Exploit Nord Est Eure VEOLIA EAU**, est autorisée à intervenir rue du Chemin Vert à Saint -André-de-L 'Eure.

ART.2 : La circulation de tous les véhicules sera interdite et règlementée par l'entreprise chargée des travaux. L'accès sera rendu possible uniquement pour les riverains de la rue ainsi que les services de secours et les véhicules d'urgences par la rue de Ronde ou la rue Saint-Pierre.

Un dispositif de protection réglementaire sera mis en place pour la continuité du cheminement piétonnier.

Le stationnement des véhicules sera interdit de 100 mètres de part et d'autre du chantier.

ART.3 : Le présent arrêté s'appliquera pour une journée le mardi 27 juillet 2021 de 8h00 à 17h00.

ART.4 : La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées de son application. Les infractions seront constatées et poursuivies selon la législation en vigueur.

ART.5 : Le présent arrêté sera publié en les formes prescrites. Une ampliation en sera fournie : à la Gendarmerie, au service de Police Municipales, aux services Techniques de la commune et à l'entreprise **Unité Exploit Nord Est Eure VEOLIA EAU**

ART.6 : Un recours auprès du tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert-76000 Rouen) pourra être effectué dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Saint-André- de- l'Eure, le 21/07/2021

Le Maire Franck BERNARD

Certifié exécutoire le présent arrêté

Publié le 21/07/2021

Notifié le 21/07/2021



